



Location de glaces – Tarifs et politique

LOCATION – ÉVÉNEMENTS EXTERNES

1. Lorsque l'événement comprend un repas au club

- Un représentant principal de Whitlock Curling doit être sur place, présenter les consignes de sécurité et lire les conditions d'utilisation de la glace avant le début de l'événement de curling.
- Ce représentant restera sur les lieux jusqu'à ce qu'il (elle) soit satisfait(e) que le groupe comprend et applique les consignes de sécurité.
- L'utilisation des balais et des glisseurs de Whitlock est comprise.
- L'utilisation du vestiaire des hommes et des femmes est incluse (sauf l'utilisation d'un casier).

Les frais s'établissent comme suit :

100 \$ pour deux pistes de curling;
140 \$ pour plus de deux pistes de curling;

Plus 30 \$ pour chaque représentant de Whitlock devant être sur place (un représentant par deux pistes de curling).

Un acompte non remboursable représentant 50 % des frais de location de glace doit être payé au moment de la réservation. Le paiement final doit être reçu 24 heures avant l'événement.

**** Les coûts pour le repas et les boissons doivent faire l'objet d'une entente distincte avec le gérant de la restauration, Marc-André Boisclair ****

2. Lorsque l'événement ne comprend pas un repas au club

Toutes les conditions indiquées ci-dessus s'appliquent, à l'exception de ce qui suit :

70 \$ par piste de curling.





Un acompte non remboursable représentant 50 % des frais de location de glace doit être payé au moment de la réservation. Le paiement final doit être reçu 24 heures avant l'événement.

DATES

Les jours de location privilégiés par le club sont les suivants :

- **En semaine** : en fin d'après-midi les lundis et mercredis. Les joueurs doivent avoir quitté la glace au plus tard à 17 h 30 pour permettre la préparation de la glace pour les parties en soirée;
- **Fin de semaine** : en après-midi les samedis et dimanches, en fonction des événements prévus du club. Les joueurs doivent avoir quitté la glace au plus tard à 16 h 30, car le club ferme à 17 h.

CONTACT

Pour obtenir une approbation finale pour une location ou coordonner la surveillance par des membres du club, veuillez appeler Marco Jetté, directeur général, au 450.458.5305, poste 202.

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA GLACE

Les consignes de sécurité doivent être présentées par le membre hôte (dans le cas d'une location par un membre) ou par un membre responsable nommé par le conseil (dans le cas d'une location par un non-membre).

- Dans le cas d'une location par un membre, le membre hôte doit rester en tout temps avec le groupe.
- Dans le cas d'une location par un non-membre, le représentant nommé par le conseil doit rester avec le groupe jusqu'à ce qu'il (elle) soit satisfait(e) que toutes les consignes de sécurité sont respectées.
- Les frais convenus doivent être réglés en entier ou imputés au compte d'un membre 24 heures avant l'événement pour que l'événement puisse se tenir.
- L'utilisation des balais et des glisseurs fournis par le club est permise.





- Les chaussures de curling ou de course doivent être propres en tout temps afin de préserver la propreté de la surface de la glace. Une brosse est fournie à cet effet.
- Il est interdit de consommer de l'alcool dans l'enceinte de curling.
- Les locataires doivent faire preuve d'un comportement approprié pour un club privé et respecter en tout temps le code vestimentaire du club.

Pour obtenir de plus amples informations sur l'étiquette, veuillez consulter les informations pour les invités.

